

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 17 FEVRIER 2014**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

**LEGISLATURE 2011-2016
P.V.NO 14-17.02.2014**

Présidence :	Mme Marianne OBERSON	Présidente
Vice-Présidence :	Mme Carole DUBOIS	1 ^{ère} Vice-Présidente
Scrutateurs :	Mme Jacqueline CRISTIANO	Scrutatrice
	Mme Nathalie GISIGER	Scrutatrice

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Marianne Oberson, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013

c) Communications de la Présidente

d) Communications de la Municipalité

L'appel nominal fait ressortir la présence de 49 Conseillers (ères) (+3 asserment.) total 52.

Sont excusés :	Mmes et MM.	Bichsel Pierre
		Blondeau Stefan
		Capt Pierre-Olivier
		Dufour Philippe
		Duvoisin Dominique
		Frey Nicolas
		Gilliéron Appolonie
		Giordano Cédric
		Jeannin Michel
		Matthey Julien
		Meylan Willy
		Page Hussy Chantal
		Richi Stefan
		Rieben Micheline
		Rochat Fabien
		Schwab Stephan
Absents :	MM.	Capt Alain
		Sonderegger Jean-Pierre

La Municipalité est présente in corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013 est accepté avec remerciements à la Secrétaire, Mme Paulette Reymond.

c. Communications de la Présidente

Mme Marianne Oberson donne lecture des courriers reçus :

- lettre de démission de Mme Claudie Golay pour le 31.12.13, scrutatrice suppléante, pour raisons professionnelles
- lettre de démission de Mme Sabine Rochat

Mme la Présidente remercie ces deux personnes pour leur travail au sein du Conseil et forme ses meilleurs vœux pour leur avenir. Elle donne la parole à Mme le Syndic pour le point

d)Communications de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Anniversaires

La personne suivante a fêté son nonantième anniversaire :

- Mme Alice Loretan, domiciliée au Sentier, le 31 janvier.

Une délégation de la Municipalité lui a rendu visite pour lui transmettre ses vœux et lui remettre le traditionnel cadeau.

Bourgeoisie de la Commune du Chenit

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

Naturalisation facilitée fédérale (art 27 LN)

- M. Jean-François Mathieu, né le 16 décembre 1980, domicilié au Sentier,
- Mme Svetlana Renaud, née le 21 avril 1971, domiciliée au Brassus.

Personnel communal

M. Steve Haller, animateur au *Tempo Squad* a annoncé sa démission pour le 31 décembre 2013. Après mise en soumission publique du poste, le choix des Municipalités de la Vallée de Joux s'est porté sur la candidature de M. Fabien Ollivier, domicilié à Pompaples. M. Ollivier, titulaire d'un bachelor HES en éducation sociale occupait précédemment un poste en temps qu'intervenant socioprofessionnel et s'occupait de jeunes adultes en formation dans le cadre du programme FORJAD. M. Fabien Ollivier est entré en service le 15 janvier 2014 et travaille à 70 % en compagnie de sa collègue Mme Laura Wenger.

M. René Matthey, employé au Service des travaux a fait savoir à la Municipalité qu'il souhaitait prendre sa retraite le 31 mai 2014. Afin de le remplacer, M. François Schneeberger, domicilié au Brassus a été nommé. Il est entré en service le 1^{er} février 2014. M. Schneeberger, menuisier de formation a travaillé de nombreuses années au service d'une PME de la place. Titulaire d'un permis de conduire de véhicule lourd, il assurera notamment les transports et le déneigement à l'aide du camion.

Alpage des Grands-Plats de Bise – Installation solaire photovoltaïque

La Société Electrique de la Vallée de Joux (SEVJ) a fait parvenir le décompte annuel 2013 de production d'énergie pour l'installation photovoltaïque du chalet des Grands-Plats de Bise. Au total, 58'235 Kwh ont été produits représentant une recette de Fr. 22'461.45 au tarif de 37.98 ct/kwh. Ces chiffres sont conformes aux prévisions qui s'élevaient à 59'500 Kwh et la Municipalité s'en réjouit. La commune est toujours dans l'attente d'une décision de la Confédération sur la RPC.

Parallèlement, le montant total de la réfection de la toiture de ce chalet s'élève à Fr. 416'237.-. Pour rappel, le crédit accordé par le Conseil communal était de Fr. 426'000.--

Place de rebroussement des bus au collège de Chez-le-Maître – Rue des Collèges

Suite à la question de M. Didier Vaucher de la Croix lors d'une précédente séance du Conseil communal, M. Olivier Baudat avait expliqué au Conseil communal que les travaux de création d'une place de rebroussement située devant le collège de Chez-le-Maître étaient compris dans le préavis de la première étape de la piste cyclable reliant l'Orient au centre éducatif. Or, après vérification et analyse des comptes concernés, il s'avère que ladite place n'a pas fait l'objet d'une demande au Conseil Communal comme cela devait être le cas. Il faut savoir que ce type d'infrastructure a nécessité l'intervention de deux bureaux d'ingénieurs mandatés par la commune à deux ans d'intervalle. Par ailleurs, des acteurs

multiples ont eu à se pencher sur ce dossier. En plus, divers évènements ont contraint la Municipalité à redimensionner les étapes de réalisations de la piste cyclable ce qui a totalement compliqué la gestion du dossier. Tous ces éléments ont créé une confusion regrettable qui a conduit la Municipalité à faire réaliser les travaux de la place en question sans en avoir formellement référé au Conseil communal.

La Municipalité tient à souligner qu'elle assume sa part de responsabilité dans cet incident fâcheux et qu'elle vous prie de bien vouloir l'excuser pour cette méprise. Afin de régulariser la situation, il va de soi qu'un préavis complémentaire vous sera présenté lors de la séance d'avril 2014. La Municipalité tirera toutes les conclusions qui s'imposent et fera en sorte que de tels problèmes ne puissent pas se reproduire à l'avenir.

Poste de Gendarmerie du Sentier – Chef de poste

Suite à une réorganisation complète de la Gendarmerie vaudoise, son Commandant a nommé deux nouveaux collaborateurs au poste du Sentier. En effet, dès le 1^{er} janvier 2014, l'Adjudant Raymond Lavanchy assure le rôle de chef de poste. M. Lavanchy est domicilié au Solliat et dispose d'une longue expérience au sein de la gendarmerie. Il sera secondé par le Sergent Patric Bonneveau qui assurera le rôle de remplaçant du chef de poste. L'adjudant Martial Fontaine a repris la responsabilité du poste de Vallorbe. Son adjoint, le sergent-major Kohli a rejoint, quant à lui le poste de Grandson. Qu'ils soient ici remerciés pour tout le travail effectué au service de la communauté.

Motion de M. Nicolas Frey, relative à la création d'un transport durant toute l'année scolaire pour les élèves des degrés 6 à 9, et ce, pour l'ensemble du territoire communal

Les travaux liés à cette motion progressent et un projet de nouveau règlement sur les transports scolaires est en cours d'élaboration. Ce document respectera les prescriptions au niveau cantonal. Basée sur ces points, la Municipalité estime qu'il lui sera possible, de soumettre au législatif une réponse à la motion de M. Nicolas Frey pour la séance de juin 2014 du Conseil communal.

Organisation Régionale de la Protection Civile Vallée de Joux – Nouveau commandant

Suite à la démission du Major Reynald Gay, le comité directeur de l'ORPCi Vallée de Joux a entrepris les démarches visant à nommer un successeur.

Les Municipalités de la Vallée de Joux ont décidé de nommer, sur recommandation du comité directeur, M. Jean-Michel Cuennet en temps que nouveau commandant. Ce dernier, domicilié au Brassus, est âgé de 40 ans. Il est actif au sein de l'Etat-major de la protection civile depuis de nombreuses années. M. Cuennet entrera en fonction le 1^{er} avril prochain.

La Municipalité saisit l'occasion de remercier chaleureusement M. Reynald Gay pour les nombreuses années qu'il a consacrées à cette tâche et lui souhaite plein succès pour la poursuite de ses activités.

Surveillance des activités agricoles dans les zones de protection de la source du Brassus et captages des Bioux – Bureau Sol - Conseil

Suite aux problèmes liés à la pollution des sources d'eau potable au Brassus, La Municipalité a confié en 2008 déjà un mandat au bureau Sol-Conseil, afin de veiller au respect des normes légales pour les activités agricoles dans les zones de protection des sources.

Au printemps 2009 la Municipalité a proposé à Sol-Conseil d'étendre la surveillance des alpages aux zones de protection des captages des Bioux dont elle est propriétaire. Un concept calqué sur celui de la source du Brassus a été proposé et accepté par les autorités de la commune. La surveillance des zones de protection des captages des Bioux est dès lors intégrée aux contrôles des zones de la source du Brassus et ceci dans le même budget annuel de frs. 10'000.- alloué à ces tâches.

En trois ans, trente-quatre alpages ont été examinés. Ces premiers contrôles se sont soldés par un bilan positif avec l'octroi de la conformité au règlement pour tous. Onze alpages se sont toutefois vus conseiller des améliorations.

A l'issue des inspections effectuées durant la période d'estivage 2013, le bureau mandaté arrive aux conclusions suivantes :

Le concept de surveillance simple mais rigoureux mis en place fait ses preuves et est bien accepté par les amodiataires. L'annonce préalable du contrôle travaille en ce sens et il est à relever le très bon accueil qui nous est réservé dans la plupart des cas.

Comme nous l'avons déjà relevé, durant les précédents exercices, la communication revêt une importance particulière dans ce genre d'étude. Nous nous efforçons donc de consacrer du temps en préambule de chaque visite pour rappeler les tenants et aboutissants de notre venue. La discussion dévie fréquemment sur des aspects de techniques agricoles ce qui permet un dialogue ouvert et constructif.

Le nombre plus restreint de visites d'alpages pour cet exercice s'explique par l'examen d'alpages décentralisés, distants les uns des autres et pratiquant une estive extensive. Il s'explique aussi par le simple fait qu'il s'agit de la dernière année du tournus triennal, soit les derniers alpages à contrôler. Le budget alloué à ces tâches a permis de sillonner le territoire et faire un bref état des lieux du pâturage.

Le bilan pour cet exercice est positif : les dix montagnes étudiées en 2013 respectent la réglementation qui leur est imposée en matière de protection des eaux souterraines. Seule une présente un potentiel d'amélioration par la construction d'une place à fumier bétonnée qu'il conviendrait de mettre en oeuvre à moyen terme.

Après six ans de visites, tous les principaux alpages sis dans le périmètre des cartes I à V des zones de protection de la source du Brassus ont été examinés deux fois et il est à souligner la bonne exploitation générale des chalets par les amodiataires ou leurs bergers.

Prochaine séance

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le **7 avril 2014**.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir, soit :

1. Assermentations

2. Préavis 01/2014 : Réfection du pont « Chez Jacob » au Brassus

3. Préavis 02/2014 : Mise aux normes et création d'une station de traitement à la source des Bioux

4. Nomination d'un scrutateur suppléant

5. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

1. Assermentations

Mme la Présidente procède à l'assermentation de :

- **Mme Sarah Poncet-Brand**, en remplacement de M. François Villard (F3)

- **M. Alain Guinand**, en remplacement de Mme Claudie Golay (UDI)

- **M. Frédéric Simond**, en remplacement de Mme Sabine Rochat (SOC)

et leur souhaite bienvenue au sein du Conseil communal.

2. Préavis 01/2014 : Réfection du pont « Chez Jacob » au Brassus

Mme la Présidente donne la parole au Rapporteur, M. Philippe Aubert :

La Commission nommée pour le préavis 01.2014 s'est réunie le lundi 03 février 2014 à 17h15 sur le site 'pont chez Jacob', puis à la salle de conférence de l'Hôtel de ville au Sentier.

Pour la Commission étaient présents : M. Jean-Claude Chanson (SOC) en remplacement de Mme Appolonie Gillieron. M. Francisco Sanchez (SOC) – M. Cédric Giordano (UDI) - M. Philippe Aubert (UDI) rapporteur. Absent : M. Alain Capt (F3).

La délégation municipale était composée de : Messieurs Olivier Baudat & Laurent Reymondin, municipaux.

Etaient également invités et présents : Monsieur Stéphane Rochat, technicien communal,

Madame Caroline de Weck et Monsieur Ramon Pignol du bureau d'ingénieurs Conus & Bignens. Les membres de la Commission remercient vivement les 5 personnes susmentionnées pour leurs explications précises et instructives.

Introduction

Le pont 'chez Jacob' a été construit en 1895. Les croquis en possession de la commune datent eux de 1935.

Le pont proprement dit ou arche est en moellons, l'ouvrage de l'époque est encore très solide et en très bon état.

La superstructure (en dessus de l'arc) est quant à elle en très mauvais état.

Dans les détails, elle est constituée de :

- La partie Ouest (en amont), d'une poutre-dalle en béton armé. Cet élément qui compose aussi le trottoir a un grand porte-à-faux.
- La zone centrale de circulation est en revêtement traditionnel avec une fondation en grave qui repose sur l'arche du pont.
- La partie Est (en aval), est un sommier en béton armé.

Visite du site :

La neige se faisant discrète, la Commission a pu observer sans encombre l'état supérieur du pont, la route, le trottoir, les bordures et barrières.

C'est sans équivoque que nous avons visuellement constaté l'état de dégradation important de cet ouvrage.

M. Ramon Pignol du bureau d'ingénieurs Conus & Bignens, met en avant l'état de la poutre dalle et du trottoir. La structure empiète que très peu sous la route et amène de ce fait un grand porte-à-faux.

Avec les années (80 ans), la structure est fortement fragilisée.

Monsieur Baudat informe que la raison première de cette réfection n'est pas la réalisation de la piste cyclable mais bien l'état vieillissant de la superstructure.

Les travaux :

La durée totale des travaux est planifiée sur 3 mois et demi, de mi-mai à fin août 2014.

Consciente des désagréments importants que cela apportera au voisinage et commerces de la place, La municipalité a décidé de ne pas fermer le pont et de mettre en place une circulation alternée!

M. Pignol relève toutefois qu'une fermeture complète du pont raccourcirait la durée des travaux de plus d'un mois.

Messieurs Baudat & Rochat ainsi que madame de Weck & monsieur Pignol expliquent en détail les travaux qui seront réalisés.

Selon les plans du préavis (coupe A-A), il y aura 6 phases distinctes dans ces travaux.

Dans la phase des travaux préliminaires, il est important de noter qu'une passerelle, d'environ 16 mètres, sera placée côté Ouest (en amont) du pont. Celle-ci permettra la circulation des piétons et évitera tout désagrément aux personnes voulant se rendre à pied de part et d'autre de l'Orbe.

La démolition consistera à enlever les superstructures en béton armé, le revêtement de la route, les barrières.

Le pont en moellons ne sera absolument pas touché.

Les conduites des eaux fixées sous le pont seront démontées et déviées le temps des travaux, puis remplacées. Les luminaires seront eux aussi démontés provisoirement.

Dans la phase reconstruction, tous les éléments (béton armé) seront coulés sur place.

Côté Ouest, le trottoir sera élargi de 76 cm pour permettre le passage de la piste cyclable.

Il n'y aura plus de problème de porte à faux puisque la structure ira jusqu'au centre de la route. Idem pour le côté Est.

Pour l'étanchéité du tablier, il a été décidé d'utiliser du BFUP (béton fibré ultra performant).

Cela permettra de poser le tablier en une seule nuit (route fermée) et de gagner plusieurs semaines de séchage.

Les barrières, garde-corps et glissières seront évidemment remplacés par du matériel neuf et adapté aux normes de sécurité en vigueur.

Discussions

Lors de la discussion avec les intervenants, nous avons relevé que toutes les questions posées par la Commission ont été répondues avec d'excellentes explications à l'appui.

La société d'ingénieurs est spécialisée dans ce genre de réfection.

Ce sera d'ailleurs le 5ème pont qu'ils rénoveront à la Vallée de Joux.

Questions de la Commission

Est-ce que le déneigement pourra se faire correctement avec les nouvelles bordures et le nouveau trottoir ?

- Oui, les hauteurs seront respectées et les machines pourront effectuer les déneigements sans problème.

Est-ce que le pont pourra permettre le passage des poids-lourds de 40T ?

- Oui.

Au niveau de la faune et de la flore, quelles protections seront prises durant les travaux ?

- Des bâches seront installées sous le pont pour éviter de polluer le lit de l'Orbe.
- Une pêche électrique sera mise en place au début des travaux.
- Il n'y aura pas d'abattage des arbres qui sont sur la berge, mais juste un élagage des branches qui se trouvent à proximité du pont.

Combien d'appels d'offres ont été effectués pour l'ensemble des travaux ?

- Six demandes ont été envoyées (procédure sur invitation).
Dont 3 demandes à des entreprises de la place.

Concernant ce tablier en béton fibré ultra performant, avez-vous du recul avec ce 'nouveau procédé' ?

- Oui plus de 10 ans, mais ce procédé existe depuis la fin des années 1990.
Aujourd'hui d'importantes constructions sont faites avec le BFUP.

Quel est l'avantage du BFUP ?

Le béton fibré à ultra-hautes performances a une durabilité et des propriétés mécaniques qui dépassent de loin celles d'un béton traditionnel.

Sa matrice cimentaire est extrêmement compacte, elle est obtenue grâce à la substitution des granulats grossiers par du sable de quartz. L'addition de fibres métalliques confère à la matrice cimentaire une excellente ductilité tant en compression qu'en traction.

- Très grande résistance à la compression, à la flexion et à la traction
- Béton traditionnel → résistance à la compression de 20-40 Mpa.
- BFUP → résistance à la compression de 150-250 Mpa (6 à 7 fois plus).
- Grande capacité de déformation
- Grande imperméabilité à l'eau et au gaz.

Le temps de séchage est très rapide, alors qu'un tablier normal demande plus de 3 semaines de séchage. Quel est son inconvénient ?

Son prix, mais dans le cas présent nous ne mettrons qu'une fine couche de 4 cm d'épaisseur.

Décision et conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission présente vous recommande d'accepter, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, toutes les conclusions (de 1 à 5) du préavis 01/2014.

Mme la Présidente remercie M. Aubert et ouvre une discussion :

Mme Alexandra Noé demande si la Municipalité s'est approchée des commerçants, quelle est leur préférence concernant la durée des travaux : un mois et demi ou trois mois ?

Pour la Commune, que serait l'économie d'un mois et demi en moins ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que les commerçants l'ont contacté et indiqué leur préférence que la route reste ouverte. Quant à l'économie d'un mois et demi, elle représente 2-5 % soit entre fr. 25'000.- et fr. 35'000.-.

La Municipalité mettra en place un système d'itinéraires conseillés.

Mme la Présidente soumet le préavis au vote du Conseil, qui accepte toutes les conclusions à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

Dans la discussion générale, **Mme Paulette Reymond** transmet la demande de voisins de quartier insistant sur le suivi du chantier, l'information aux riverains et usagers et le respect des délais.

M. Olivier Baudat Municipal donne toutes les assurances demandées quant au respect des délais, à l'information faite au moyen de panneaux avec le planning des travaux, ainsi qu'une information sur le journal pour les restrictions de circulation – circulation alternée.

M. Didier Vaucher s'inquiète de la coordination des travaux, un nouveau chantier démarre alors que d'autres ne sont pas terminés, il est difficile d'avoir en parallèle une déviation sur la Rue des Forges et des travaux au carrefour, est-il possible d'avoir plus d'informations sur les travaux concernant la piste cyclable ?

M. Olivier Baudat Municipal confirme que les travaux en cours sur la route du Brassus, le trottoir du Campe et le trottoir de la Route de France sont prioritaires et seront effectués au premier printemps, le nouveau chantier du pont Chez Jacob ne débutera que lorsque les autres chantiers seront terminés. Les travaux seront coordonnés avec la Société électrique pour la pose de fibre optique et le Service des Eaux. Les travaux pour la piste cyclable sont prévus pour quatre ans encore, la Municipalité pensera à faire une séance d'information.

Mme Alexandra Noé voudrait savoir quand le carrefour de la Gare au Brassus sera terminé ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que tout sera terminé cette année, à l'automne 2014.

Mme Claire-Lise Pignet souhaite connaître la situation actuelle par rapport au plafond d'endettement autorisé ?

Mme le Syndic répond que l'endettement actuel correspond à la moitié autorisée, soit environ fr. 15'000'000.-.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion, l'assemblée vote l'entier du préavis qu'elle accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 1/2014,

Ouï le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du Pont Chez Jacob

2. alloue dans ce but un crédit de fr. 657'500.-

3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.45

4. autorise la Municipalité à prélever fr. 150'000.- dans le fonds « Réserve pour investissements futurs » compte 9282.20 et d'amortir le solde en 15 ans à partir du budget de fonctionnement 2015, comptes 430.3311.45 et 810.3311.45

5. autorise la Municipalité à emprunter fr. 507'500.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de fr. 28'000'000.-

Elle remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

3. Préavis 02/2014 : Mise aux normes et création d'une station de traitement à la source des Bioux

Mme la Présidente donne la parole à M. Jean-Luc Lecoultre, Rapporteur :

La commission chargée de rapporter sur l'objet susmentionné s'est rencontrée le vendredi 24 janvier 2014 sur place, puis dans les locaux de l'Hôtel de Ville au Sentier.

Elle était composée de Messieurs Sébastien Cala (SOC) en remplacement de M. Fabien Rochat, Christophe Aubert (F3), Michel Jeannin (UDI), Jacques-Victor Bodenmann (UDI) et de votre serviteur.

Messieurs Laurent Reymondin, Municipal et Serge Lecoultre, Fontainier, étaient également présents afin d'apporter des compléments d'information et répondre aux questions des commissaires. Le bureau RWB n'est pas présent, vu la simplicité technique des travaux. Nous les remercions ici pour leur présence et pour toutes les explications fournies.

Visite sur site

Dans une fin d'après-midi au froid mordant, les membres de la Commission, MM. L. Reymondin et S. Lecoultre se sont rendus sur place, à l'exacte limite des rues Chez Aaron et Vers-chez-Grosjean pour constater de visu l'endroit où devrait être créée la nouvelle station de traitement de la source des Bioux. La neige, enfin tombée durant la nuit précédente, ne nous a pas permis de monter jusqu'au réservoir, car comme indiqué dans le préavis, la route d'accès n'est pas déneigée.

Ainsi, depuis le trottoir, on peut se rendre compte de l'impact visuel engendré par cet édifice, majoritairement enterré. Une place goudronnée sise devant la station permettra aux responsables se rendant sur place pour les contrôles quotidiens et hebdomadaires de garer leurs véhicules. A ce sujet, les discussions avec le voyer des routes sont encore en cours.

On devine le tracé de la nouvelle conduite qui descendra parallèlement au petit ruisseau, du réservoir au bord de la route. Cela n'aura pas d'impact sur la pression de l'eau dans le réseau, puisque l'actuelle conduite se raccorde déjà à la conduite principale sise sous la route, mais après avoir traversé longitudinalement les champs à l'ouest du réservoir. Les négociations avec les propriétaires privés sont en voie de finalisation. On s'achemine vers un droit de superficie de 99 ans au lieu d'une cession du terrain à la Commune.

Enfin, pour ce qui est des 2 maisons située à l'est du ruisseau, propriété de MM. Golay et Berney, reliées actuellement par l'arrière des bâtiments (côté Mt- Tendre s'entend) directement au réservoir, il s'agira pour la Commune de tirer une canalisation depuis la route pour remonter l'eau désormais traitée. S'agissant de travaux engendrés par la Commune, les coûts liés à ces travaux seront pris en charge par cette dernière, jusqu'à l'entrée des bâtiments. Les membres de la Commission et représentants de la Commune se sont ensuite retrouvés à l'Hôtel de Ville du Sentier, pour poursuivre la discussion autour des plans généraux du réseau de la Commune du Chenit.

Discussions

Monsieur Reymondin nous explique longuement l'organisation du réseau et les enjeux futurs. La Commune est propriétaire et responsable du réseau de distribution depuis environ 30 ans. Un travail laborieux de rachats, regroupements, connexions, adaptations, améliorations, mise en séparatif a été effectué par les autorités durant ces années, dont l'achat de la source des Bioux. C'est la raison pour laquelle, notre commission s'est retrouvée sur le territoire de la Commune de L'Abbaye pour parler d'un préavis de la Commune du Chenit.

Lors de ces explications, nous comprenons les enjeux stratégiques actuels et futurs, notamment avec la prochaine mise en construction et en service du réservoir commun (Cmes du Lieu et du Chenit) de « Chez Joli » (Préavis 05/2012), qui permettra de désaffecter le dernier réservoir du vallon supérieur (le Solliat). A ce moment là, par exemple, Les Piguet-Dessus pourront être alimentés depuis le Lieu voire du Pont.

Aujourd'hui, la source des Bioux a toute sa raison d'être, sachant d'une part que celle de la Trompette est provisoirement hors circuit, en attendant la décision de la complexe définition des zones de protection S1 à S3, et que d'autre part, se trouvant à l'une des extrémités du réseau elle peut permettre d'alimenter une grande partie de celui-ci en cas de problème.

Son débit moyen est de 300 lts/min, soit 18 m³/heure. Son débit maximum est de 450 lts/min. Par comparaison, la station de la source du Brassus peut traiter jusqu'à 3'000 lts/min. A

l'époque, le débit de la source de la Trompette oscillait entre 150 et 600 lts/min au maximum. On comprend donc que même avec ses 300 lts/min en moyenne, la source des Bioux doit être préservée et son traitement modernisé.

En 2013 la source de la Commune du Chenit située aux Bioux a alimenté environ les $\frac{3}{4}$ du village des Bioux, environ $\frac{1}{4}$ du village de l'Orient, les Crêtets, le Sentier Haut et les habitations de la Grand- Rue situées entre la pharmacie Zeberli et la croisée des Crêtets, plus env. 60'000 m³ redistribué dans le réseau Brassus-Sentier via le réservoir des Mélèzes.

Comme dit dans le préavis, le traitement actuel est déficient. En période de gel, le chlorage doit se faire à la main, avec des contrôles réguliers (turbidité, qualité et bactériologie) qui au moindre souci nécessite la fermeture pure et simple de la source. Ces contrôles ou analyses sont régis par la Loi sur les denrées alimentaires et sont organisés de manière stricte par le SCAV (Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires), lequel fixe les périodes des prélèvements, le nombre de séries et celui des échantillons.

Pour le personnel du service des eaux, ces interventions, outre le fait qu'elles se font dans des conditions parfois difficiles, sont coûteuses en temps, puisqu'il faut compter 2 à 3 passages/sem selon les conditions météorologiques, à raison d'env. 1 heure de travail, déplacement compris, soit plus de 100 heures/an.

C'est pour cela que la Municipalité a mandaté le bureau RBW en lui fixant plusieurs objectifs, que vous trouvez page 2 du préavis. Les principales conclusions et recommandations se trouvent au même endroit, nous n'y reviendrons donc pas dans le détail.

Le moyen retenu pour le futur traitement de l'eau de la source des Bioux se compose un système de désinfection UV. Les UV « tue le vivant » (dixit M. Reymondin), sans perte de pression, mais sans filtrer l'eau proprement dit non plus. C'est pour cela, qu'en cas de turbidité élevée (eau trouble) l'eau sera rejetée au ruisseau proche et les citoyens alimentés par le réservoir des Mélèzes. Pour les sources comme celle des Bioux, la commune n'a pas besoin d'investir dans une station de filtration/traitement identique à celle du Brassus, extrêmement complexe et onéreuse, sachant qu'en cas de problème extraordinaire nécessitant la fermeture de cette dernière, ce sont les importantes sources du Lieu et du Pont qui alimenteraient toute la commune.

Outre ce système UV, les 2 chambres de captage seront modernisées, tout comme la chambre de rassemblement (identique à celle de la Trompette). Le réservoir d'eau brute lui-même ne nécessite que de très légers travaux.

Pour les employés du service des eaux, ces modernisations diminueront de manière significative le temps d'intervention, limitant à 1 passage/sem en moyenne, de 30 mn env, soit moins de 30 heures/an (-30%).

Avec la réalisation du préavis, il nous est dit que l'on peut espérer la remise en service de la source C, voire une augmentation de débit aux captages F et G après une réhabilitation.

Les zones de protection S1 à S3 sont d'ores et déjà définies et légalisées.

Avant de libérer les représentants communaux, les membres de la Commission abordent encore la partie financière du projet.

Certes, plus d'un demi million de francs pour une « petite » station de traitement, cela peut paraître élevé. Ça l'est, mais en regard du risque sanitaire de ce bien public et nécessaire qu'est l'eau, quel est le bon investissement. La Commission est unanime à dire que celui qui vous est soumis ce soir, l'est. Pour tenter de donner une valeur à ce coût, la source des Bioux débite env. 160'000'000 lts/an. Les 600'000.00 d'investissement représentent donc moins de 0,4 cts/l/an. Sachant que cet investissement sera amorti sur 15 ans, je vous laisse faire vous-mêmes le calcul !

Quelques dernières questions sont encore posées, comme :

- Quel est le surcoût du traitement des eaux en bas de la route, plutôt qu'au réservoir ?
- coût unique de la conduite réservoir-route d'env 73'000.00

- dans le cas d'une station au réservoir, il faudrait amener l'électricité au réservoir (coût unique), ainsi que prévoir un déneigement permanent (frais d'exploitation)
- Y a-t-il des risques pour le réseau ou la station de traitement par l'emplacement en bas de la route, plutôt qu'au réservoir ?
- Non, aucun, ni pour les conduites au-delà de la station, ni sur le matériel de traitement.
- Il n'y a pas non plus de perte de pression.
- Pourquoi ne pas avoir d'ores et déjà prévu la pompe pour relever la pression du réseau «Orient – Les Bioux » de 3,5 bar à 6,5 bar (réseau Brassus – Sentier)?
- Les conduites reliant Les Bioux à L'Orient sont vétustes. Il y aurait un risque important de les endommager. Il faut donc envisager préalablement de changer ces conduites, avant de poser une pompe et de la mettre en service
- L'emplacement de la pompe est déjà prévu.
- Un plan de secours/catastrophe communal, en cas de pollution, existe-t-il ?
- Les analyses de risque des principales grosses catastrophes, tremblement de terre, accident vhl terrestre ou aérien, etc existent dans le PPDE (Plan directeur de la distribution d'eau datant de 2002). Elles comprennent des procédures et fiches types.
- Pour les risques de pollution, le manuel d'autocontrôle de la qualité (MAQ), qui est désormais en fonction dans la Commune du Chenit, impose des contrôles réguliers (maintenance préventive), avec toute une série de relevés et autres statistiques. Cet outil permet également de se préparer en cas de problèmes (maintenance curative), ainsi qu'information à la population.

A ce sujet, il y a lieu de relever que la gestion de l'eau sanitaire se complexifie toujours plus, demandant des compétences de plus en plus élevées, une technologie de pointe et une organisation performante. Il en va de l'état sanitaire de l'eau et de la population. Dans ce cadre la, il semble évident que nos autorités doivent poursuivre la réflexion régionale et tout faire pour mettre en place une équipe renforcée.

Décision

Arrivée au terme de ces discussions, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande d'accepter Mesdames et Messieurs les conseillers, les conclusions du préavis N° 2/2014 concernant la mise aux normes et la création d'une station de traitement à la source des Bioux.

Mme la Présidente remercie M. Lecoultre pour la lecture de son rapport et ouvre une discussion :

M. Jacques André Rochat demande quelle sera la participation financière du Village des Bioux ? le compte 2012 du Service des Eaux étant déficitaire, il est favorable à ce projet mais estime que la Commune ne doit pas en assumer les coûts.

M. Laurent Reymondin Municipal répond que normalement le prix de l'eau devrait être revu à une exception près : le coût de la défense incendie. Le déficit est un peu trop important, il faudra réévaluer le prix de l'eau, ce sera fait après une discussion aussi avec la Commune du Lieu pour arriver à un tarif unique. Pour la défense incendie la Municipalité discutera avec la Commune de l'Abbaye pour la répartition des charges.

Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil, qui l'accepte sans avis contraire ni abstention, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 2/2014

Où le rapport de la Commission d'étude

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1.alloue dans ce but un crédit de fr. 600'000.-

2.décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9144.21

3. autorise la Municipalité à prélever fr. 150'000.- dans le fonds « Fonds réserve service des eaux » compte 9282.84 et d'amortir le solde en 15 ans à partir du budget de fonctionnement 2015, compte 810.3311.21

4. autorise la Municipalité à emprunter fr. 450'000.-, si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement total 2011-2016 de fr. 28'000'000.-.

Dans la discussion générale, **M. Jean-Claude Rochat** constate que ce soir, le Conseil a accepté une dépense importante pour assainir l'eau sans que ce soit dû à une pollution et que le réservoir de la Trompette a été mis hors service en raison d'une pollution naturelle au printemps suite à la fonte des neiges. Or, il a lu avec intérêt un petit ouvrage de M. Roland Zahnd disant que les habitants se réjouissent de la qualité de l'eau des fontaines alimentées par ce réservoir de la Trompette. Est-ce que les eaux de ces fontaines sont contrôlées ? appelées eau potable ? Il pose une deuxième question concernant les habitants alimentés par les sources côté Mt Tendre, connaissant certaines maisons sans raccordement au réseau communal et aimerait savoir combien sont-elles et comment est contrôlée la qualité de leur eau ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'il existe en effet de nombreux autres captages pour des fontaines et sources privées mais n'en connaît pas le nombre. Ces habitations ne sont pas raccordées ou, en cas d'assèchement de leur source, peuvent commuter sur le réseau communal. La qualité de l'eau des sources privées est de la responsabilité de son propriétaire ou consommateur qui doit la garantir et faire des analyses si un locataire l'utilise. Pour les fontaines, ce sont aussi aux propriétaires d'assurer la qualité de leur eau. Des analyses doivent être faites en raison de concentration de bétail sur les alpages et du respect de normes de plus en plus strictes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

4. Nomination d'un Scrutateur suppléant

M. Jacques-André Rochat propose **M. Fabrice Aubert (UDI) au poste de scrutateur suppléant** en remplacement de Mme Claudie Golay démissionnaire. M. Aubert est élu par acclamation.

5. Divers et propositions individuelles

M. Stéphane Reymond souhaite savoir ce qu'il advient du bâtiment partiellement démoli sis à la Rue des Ecoles ?

Mme le Syndic répond que la Commune attend toujours la réponse du tribunal fédéral concernant ce bâtiment.

Mme la Présidente rappelle la séance de Bureau du 27 février 2014 pour la séance du 7 avril 2014 et remercie les membres du Conseil de l'avertir des absences éventuelles.

Elle remercie également chacune et chacun pour le travail effectué et clôt la séance à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Marianne Oberson

Paulette Reymond